Commune de Prunay
SEANCE DU 09/03/2020

L' an 2020 et le 9 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric LEPAN, Maire

Présents :Madame Sylvie ALBEAUX, Monsieur Éric JUNIER, Madame Laurence FRANSQUIN, Monsieur Pascal LECOURT, Madame Sylviane DARTHOIS, Madame Christiane SAUTRET, Monsieur Thierry BINETRUY, Monsieur Jean-François MARTINELLO, Madame Vinciane MOREAUX.

Excusés :Monsieur Claude MAZZOLINI qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEPAN,
Monsieur Jean-Claude BASTIEN qui a donné pouvoir à Madame Laurence FRANSQUIN,
Madame Laurence SARTOR qui a donné pouvoir à Madame Sylvie ALBEAUX.

Secrétaire :Monsieur Éric JUNIER

DELIBERATION n° : 2020_08
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES
OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
APRÈS s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,
APRÈS s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans les écritures,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° : 2020_09
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES
OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants ainsi que les articles L2311-1 et suivants,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-14, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a élu Monsieur Éric JUNIER, 2ème adjoint comme président de séance pour le vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Monsieur Frédéric LEPAN, Maire, s'est retiré pour le vote,

DÉLIBÉRANT sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APROUVE le compte administratif de la commune pour l'année 2018, qui se présente comme suit :

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relative au report nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés, à titre budgétaire, aux différents comptes.

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° : 2020_10
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES
OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2019,

CONSIDÉRANT le vote du compte administratif de l'exercice 2019 qui fait apparaître un déficit cumulé de 227 605.72 €, et qui se décompose comme suit:

Section de fonctionnement:

– Dépenses:	- 547 308.30 €
– Recettes:	+ 547 994.00 €
– Excédent de fonctionnement:	= + 685.70 €
– Résultat de fonctionnement antérieur reporté:	+ 2 174.76 €
– **Résultat à affecter:**	**= + 2 860.46 €**

Section d'investissement:

– Dépenses:	- 518 539.38 €
– Recettes:	+ 242 898.84 €
– Déficit d'investissement:	= - 275 640.54 €
– Résultat d'investissement antérieur reporté:	+ 484 390.36 €
– **Excédent global d'investissement:**	**= + 208 749.82 €**

Restes à réaliser 2019: **439 216.00 €**

Commune de Prunay
SEANCE DU 09/03/2020

CONSIDÉRANT les restes à réaliser au 31 décembre 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide:

- D'AFFECTER la somme de 2 860.46 € en réserve au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" au budget primitif 2020.

DELIBERATION n° : 2020_11
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES
OBJET: FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2331-1 et L.2331-11,
VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 B sexies,
VU le projet du budget primitif 2019,
CONSIDÉRANT la nécessité de voter les taux des contributions directes locales : taxes foncières sur les propriétés bâties et taxes foncières sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux,
CONSIDÉRANT l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui reconduit les taux de taxe d'habitation d'office,
CONSIDÉRANT la nécessité d'équilibrer le budget de fonctionnement,

Il est proposé de voter les taux des contributions directes locales comme suit:

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

DECIDE de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2020:

Taxe sur les Propriétés Bâties : 7,09 %
Taxe sur les Propriétés Non Bâties : 11,48 %

DELIBERATION n° : 2020_12
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES
OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,
VU le compte de gestion et le compte administratif votés précédemment,
CONSIDÉRANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2020 inclus pour le vote du budget,
AYANT entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

- APPROUVE dans son intégralité le budget primitif pour l'exercice 2020, qui se décompose comme suit:

Section de fonctionnement:
Dépenses: 539 645 €
Recettes: 539 645 €

Section d'investissement:
Dépenses: 811 791 €
Recettes: 811 791 €

DELIBERATION n° : 2020_13
Nature de la délibération : EMPRUNTS
OBJET: SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT À MOYEN TERME POUR LE FINANCEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE

Le Maire rappelle à l'assemblée la construction de la micro-crèche qui a débuté en novembre 2019.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet, pour rappel, le mémoire justificatif et dont le coût prévisionnel s'élève à 466 478 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

  Coût prévisionnel des travaux : 466 478 €
  Subventions : 296 684 €
  Autofinancement: 19 794 €
  Emprunt sollicité au C.A.M. : PRET MOYEN TERME: 150 000 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 150 000 euros, au *taux fixe en vigueur à la signature du contrat* et dont le remboursement s'effectuera en 12 années à partir de 2020 par périodicités trimestrielles - Frais de dossier : 0,10 %

- Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

- Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Frédéric LEPAN, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

DELIBERATION n° : 2020_14
Nature de la délibération : EMPRUNTS
OBJET: SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE FINANCEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE

Le Maire rappelle à l'assemblée la construction de la micro-crèche qui a débuté en novembre 2019, objet de le présente demande de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

- DÉCIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 240 000 euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0,90 % soit le 10/03/2020 : -0,399 + 0,10 %.
  Taux plancher = marge.
  Commission d'engagement de 0,20 % du montant contracté.

- Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

Commune de Prunay
SEANCE DU 09/03/2020

- Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

- Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Frédéric LEPAN, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

DELIBERATION n° : 2020_12_01
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES
OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Annule et remplace la délibération n°2020_12 suite à une erreur de saisie dans les montants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

VU le compte de gestion et le compte administratif votés précédemment,

CONSIDÉRANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2020 inclus pour le vote du budget,

AYANT entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

- APPROUVE dans son intégralité le budget primitif pour l'exercice 2020, qui se décompose comme suit:

Section de fonctionnement:
Dépenses: 539 645 €
Recettes: 539 645 €

Section d'investissement:
Dépenses: 964 652 €
Recettes: 964 652 €

Complément de compte-rendu:

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 09/03/2020

Numéro d'ordre : 1
Numéro de la délibération : 2020_08
Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 2
Numéro de la délibération : 2020_09
Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 3
Numéro de la délibération : 2020_10
Objet de la délibération : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 4
Numéro de la délibération : 2020_11
Objet de la délibération : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2020
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 5
Numéro de la délibération : 2020_12
Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 6
Numéro de la délibération : 2020_13
Objet de la délibération : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT À MOYEN TERME POUR LE FINANCEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE
Nature de la délibération : EMPRUNTS

Numéro d'ordre : 7
Numéro de la délibération : 2020_14
Objet de la délibération : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE FINANCEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE
Nature de la délibération : EMPRUNTS

Numéro d'ordre : 8
Numéro de la délibération : 2020_12_01
Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Commune de Prunay
SEANCE DU 09/03/2020

LISTE D'EMARGEMENT DE LA SEANCE DU 09/03/2020
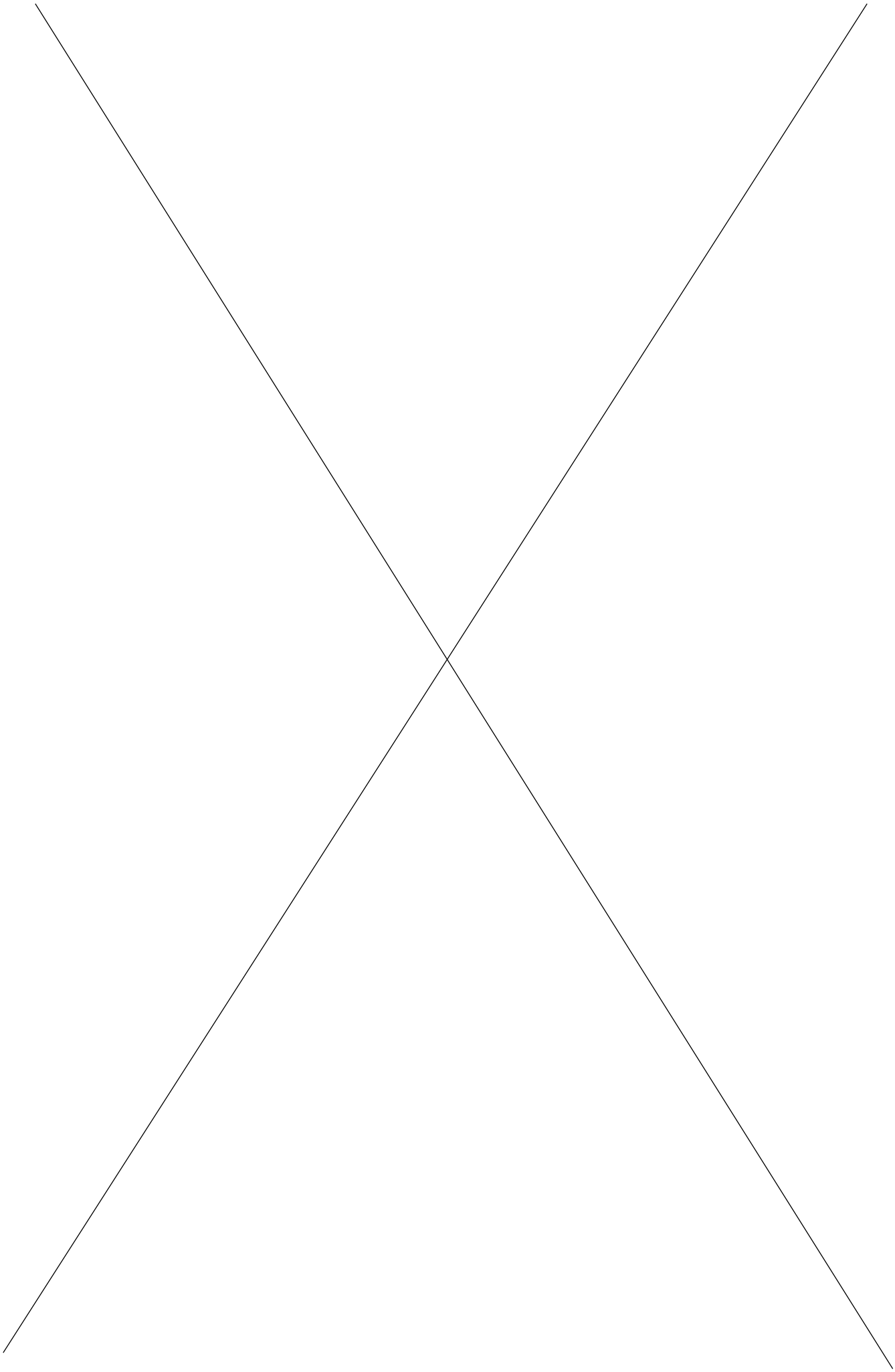
M. LEPAN Frédéric, Maire,	Présent
M. BASTIEN Jean-Claude, Conseiller municipal,	Excusé
M. BINETRUY Thierry, Conseiller municipal,	Présent
M. MAZZOLINI Claude, Conseiller municipal,	Excusé
Mme MOREAUX Vinciane, Conseiller municipal,	Présente
Mme DARTHOIS Sylviane, Conseillère municipale,	Présente
M. MARTINELLO Jean-François, Conseillère municipale,	Présent
Mme SARTOR Laurence, Conseillère municipale,	Excusée
Mme SAUTRET Christiane, Conseillère municipale,	Présente
Mme ALBEAUX Sylvie, 1ère Adjointe au Maire,	Présente
M. JUNIER Éric, 2ème Adjoint au Maire,	Présent
Mme FRANSQUIN Laurence, 3ème Adjointe au Maire,	Présente
M. LECOURT Pascal, 4ème Adjoint au Maire,	Présent